# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **DECISION DU**

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

11/07/2023

N° E23000040 /76

# Le président du tribunal administratif

## Décision désignation commission du 11/07/2023

Vu enregistrée le 19/06/2023, la lettre par laquelle la Métropole Rouen Normandie demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet présenté par la métropole Rouen Normandie relatif à la modification n°7 du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de 24 communes ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

#### **DECIDE**

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

#### Président :

M. Bernard RINGOT

### Membres titulaires:

Mme Ghislaine CAHARD

Mme Françoise HEUACKER

# Membre suppléant:

Mme Martine HEDOU

En cas d'empêchement de l'un des titulaires, celui-ci sera remplacé par la suppléante.

ARTICLE 2: Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à la Métropole Rouen Normandie et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Rouen, le 11/07/2023

Le président,

Jérôme BERTHET-FOUQUÉ